

**Assemblée générale**

Distr. générale
21 mars 2001
Français
Original: anglais

**Comité préparatoire de la Conférence des Nations Unies
sur le commerce illicite des armes légères
sous tous ses aspects
Troisième session
19-30 mars 2001**

**Note verbale datée du 19 mars 2001, adressée au Président
du Comité préparatoire par la Mission permanente de Bulgarie
auprès de l'Organisation des Nations Unies,
présentant les points de vue et les suggestions de la délégation
bulgare au sujet des activités régionales et sous-régionales**

La Mission permanente de la République de Bulgarie auprès de l'Organisation des Nations Unies présente ses compliments au Président du Comité préparatoire de la Conférence des Nations Unies sur le commerce illicite des armes légères sous tous ses aspects et, gardant présent à l'esprit le souhait du Président d'être tenu informé des activités sous-régionales et régionales dans le domaine des armes légères ainsi que de l'importance à la participation aux travaux du Comité préparatoire et à la Conférence proprement dite de représentants d'organisations régionales et sous-régionales, a l'honneur de le prier de faire distribuer les points de vue et suggestions ci-joints de la délégation bulgare (voir annexe et pièces jointes) comme document du Comité préparatoire.

Annexe

Points de vue et suggestions de la délégation bulgare

- Nous considérons que la participation de diverses organisations régionales et sous-régionales concernées par le problème des armes légères à la préparation de la Conférence comme à la Conférence elle-même ainsi qu'à l'application du Programme d'action qui sera adopté favorisera la recherche de solutions appropriées et efficaces, y compris aux niveaux régional et sous-régional, pour prévenir et combattre le trafic illicite d'armes légères sous tous ses aspects.
- La délégation bulgare est favorable à l'adoption d'un Programme d'action regroupant de manière cohérente les mesures de portée nationale, sous-régionale, régionale et mondiale.
- Nous attachons une importance toute particulière aux diverses instances et initiatives régionales et sous-régionales car elles sont bien adaptées à la recherche de solutions pratiques aux problèmes locaux en rapport avec le commerce illégal et l'accumulation déstabilisatrice d'armes légères dans certaines régions d'Europe du Sud-Est.
- Nous estimons que le Comité préparatoire devrait tenir compte comme il convient des activités en rapport avec les armes légères entreprises en Europe du Sud-Est dans le cadre du Groupe de travail 3 (questions de sécurité) du Pacte de stabilité.
- Nous proposons que le Président du Comité préparatoire invite l'Ambassadeur Kim Traavik, Président du Groupe de travail 3, à participer à la troisième session du Comité préparatoire.
- La Bulgarie aimerait que les efforts engagés par la communauté internationale dans le cadre des diverses instances et organisations sous-régionales et régionales qui présentent de l'intérêt pour elle, à savoir le Pacte de stabilité pour l'Europe du Sud-Est, l'Union européenne, l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE), le Groupe de travail sur les armes légères du Conseil de partenariat euroatlantique de l'OTAN, soient intégralement reflétés dans l'annexe au Programme d'action révisé (A/CONF.192/PC/L.4/Rev.1).

À cet égard, nous aimerions appeler l'attention sur les faits nouveaux suivants concernant ces diverses instances et organisations :

Pacte de stabilité

- En novembre 1999, les pays d'Europe du Sud-Est, y compris la Bulgarie, ont adopté une Déclaration commune (Déclaration d'Istanbul) dans laquelle ils se disaient prêts à coopérer pour lutter contre le trafic illicite d'armes légères en Europe du Sud-Est et, pour cela, à rassembler et à détruire les armes détenues illégalement.
- En décembre 1999, la Bulgarie a organisé et accueilli une conférence régionale sur les contrôles à l'exportation qui a adopté deux documents importants, à savoir une Déclaration commune sur les transferts responsables d'armes et une Déclaration sur l'harmonisation des certificats d'utilisation finale/utilisateur final conformément aux normes acceptées au niveau international.

- Dans le cadre de ses fonctions de coprésident du Groupe de travail 3 du Pacte de stabilité, la Bulgarie participe activement à l'étude des questions en rapport avec les armes légères. Lors de la session du Groupe de travail 3 tenue à Sofia les 4 et 5 octobre 2000, des projets concrets de destruction de ces armes en partenariat avec les États-Unis d'Amérique, la Norvège et l'Allemagne ont été convenus. Les délégations participant à cette session ont étudié la possibilité de créer un mécanisme informel ad hoc pour l'échange d'informations sur les armes légères et les activités entreprises dans ce domaine.
- En octobre 2000, la Bulgarie a organisé et accueilli conjointement avec le Canada, un séminaire du Pacte de stabilité sur le ramassage et la destruction des armes légères.

Union européenne

En tant que membre associé de l'Union européenne, la Bulgarie fait systématiquement siens les points de vue, déclarations et résolutions concernant la maîtrise des armements et la non-prolifération exposés par l'Union européenne dans le cadre de diverses organisations internationales. Elle a adopté en 1998 le code de conduite de l'Union européenne concernant le commerce des armes et a fait sienne en 1999 la décision d'action commune du Conseil de l'Union destinée à prévenir le stockage déstabilisateur et la prolifération des armes légères.

Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe

En tant que pays membre de l'OSCE, la Bulgarie considère que l'adoption par consensus du document sur les armes légères non seulement représente une mesure concrète dans la lutte contre le trafic illicite et le stockage déstabilisateur de ces armes dans la région, mais également une contribution majeure aux préparatifs de la Conférence des Nations Unies. Le 1er février 2001, le Gouvernement bulgare a décidé d'appliquer les principes, normes et critères énoncés dans ce document.

Conseil de partenariat euroatlantique de l'OTAN

Les 2 et 3 décembre 1999, un séminaire du Conseil de partenariat euroatlantique de l'OTAN a été organisé à La Haye à l'initiative des Pays-Bas et de la Bulgarie en vue d'étudier des normes pour une gestion sur des stocks d'armes légères.

Dans le cadre des préparatifs de la Conférence, la Bulgarie aimerait soumettre au Comité préparatoire les documents ci-après qui présentent un intérêt tout particulier pour la région sud-est de l'Europe :

1. Déclaration d'Istanbul pour la destruction des armes légères en excédant et confisquées, adoptée en 1999.
2. Conférence régionale sur les contrôles à l'exportation (Sofia, 14 et 15 décembre 1999) :
 - Résumé du Président;
 - Déclaration commune sur les transferts responsables d'armes;

- Déclaration sur l'harmonisation des certificats d'utilisateur final/utilisation finale conformément aux normes reconnues au niveau international.
- 3. Conclusions adoptées à l'issue du séminaire sur le ramassage et la destruction des armes légères organisé dans le cadre du Pacte de stabilité à Sofia les 17 et 19 octobre 2000 avec la coopération du Canada.
- 4. Extrait des conclusions du Président de la session du Groupe de travail 3 tenue à Sofia les 4 et 5 octobre 2000.

Pièce jointe I

Coordonnateur spécial du Pacte de stabilité pour l'Europe du Sud-Est

Déclaration sur les armes légères

Étant donné les effets déstabilisateurs de l'existence d'armes légères en quantité excessive, non protégées ou faisant l'objet d'un trafic illicite dans les zones de conflit et de stabilisation après un conflit en Europe du Sud-Est, la République d'Albanie, la Bosnie-Herzégovine, la République de Bulgarie, la République de Croatie, la République de Hongrie, la Macédoine, la République de Moldova, la Roumanie, la République de Slovénie et la République de Turquie se déclarent prêtes à accroître leurs efforts en vue :

- D'intercepter et de saisir les transferts illicites d'armes légères, par exemple dans le cadre d'initiatives multilatérales telles que le Centre anticriminalité de Bucarest;
- De détruire les armes légères saisies en provenance du trafic illicite;
- De détruire les armes légères qu'elles détiennent en nombre excédentaire compte tenu de leurs besoins légitimes et de prendre toutes les mesures nécessaires pour assurer la sécurité des stocks d'armes sous leur contrôle nécessaires à leur défense.

En outre :

- Elles se félicitent de la décision de partager, par l'intermédiaire du Centre anticriminalité de Bucarest, les informations dont elles disposent concernant le trafic illicite des armes à feu;
- Elles se félicitent des efforts similaires engagés dans d'autres instances pour faire face au problème de la prolifération et de l'accumulation déstabilisatrices d'armes légères;
- Elles se déclarent prêtes à travailler en commun ainsi qu'avec d'autres États intéressés en vue d'identifier les besoins en matière d'assistance pour détruire et stocker les armes légères, et à réexaminer cette question lors de la prochaine réunion du Groupe de travail;
- Sont prêtes à inviter l'OSCE à surveiller la destruction d'armes.

Pièce jointe II

Conférence régionale sur les contrôles à l'exportation

Sofia, 14 et 15 décembre 1999

Résumé du Président

Une Conférence régionale sur les contrôles à l'exportation a été organisée à Sofia les 14 et 15 décembre 1999 dans le cadre du Pacte de stabilité pour l'Europe du Sud-Est, à l'invitation du Gouvernement bulgare et avec le coparrainage du Gouvernement des États-Unis. Cette conférence a réuni 12 pays d'Europe du Sud-Est et d'Europe centrale ainsi que des représentants du Coordonnateur spécial du Pacte de stabilité, du Président en exercice de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe, de la Commission européenne et de l'Arrangement de Wassenaar.

Dans sa déclaration liminaire, M. Valentin Vassilev, Ministre bulgare du commerce et du tourisme, a rappelé que le principal objectif consistait à renforcer la coopération et la coordination entre les États de la région de façon à prévenir les mouvements illégaux d'armes, ainsi qu'à mettre en place des systèmes efficaces de contrôle des exportations des armes et des matériels à double usage.

Les débats lors des quatre sessions de travail ont porté sur la mise en oeuvre de politiques de non-prolifération et l'adoption de systèmes nationaux efficaces de contrôle des exportations. Plusieurs pays ont présenté divers exemples de leurs propres systèmes et des mesures prises pour en assurer le respect. La délégation bulgare a décrit en détail le système national bulgare de contrôle des exportations, y compris son évolution et la coordination interinstitutions à laquelle il donne lieu, ainsi que la coopération internationale et régionale dans ce domaine.

La délégation des États-Unis a présenté plusieurs communications démontrant l'importance de contrôle et l'utilité du partage d'informations à cet effet. On a insisté sur le fait que c'étaient les pays de la région qui devraient le mieux connaître les contrevenants potentiels et les voies empruntées par les transactions illicites. Le partage d'informations entre les États constitue le meilleur moyen de lutter contre le trafic illicite d'armes. L'une des communications présentées par la délégation des États-Unis était consacrée à l'internationalisation de plus en plus importante des conditions d'élaboration des matériels, ce qui explique pour une large part l'intérêt de la coopération régionale. La délégation des États-Unis a également insisté sur l'importance du rôle joué par les organismes de prévention et de répression des infractions, le partage de l'information, le développement des sources d'information, l'application et l'efficacité des peines en matière pénale et administrative, les mécanismes mis en oeuvre pour assurer le respect des contrôles ainsi que les contrôles sur les technologies incorporelles. Elle a insisté sur la nécessité de développer la coordination et la coopération entre organismes chargés de la délivrance des licences et de la détection et la répression des infractions et a présenté des études de cas concernant des enquêtes menées au sujet de violations des dispositions en matière d'exportation et de poursuites des auteurs de ces violations. Des représentants du Département américain du commerce ont fait référence à diverses sources d'information dans le domaine des contrôles à l'exportation.

La délégation polonaise a présenté un exposé sur les réglementations générales.

Deux propositions de documents politiques communs, reprenant les conclusions des débats, ont été élaborées pendant la Conférence.

Les participants ont adopté une Déclaration commune sur les transferts responsables d'armes dans laquelle ils se déclarent notamment prêts à intensifier leurs efforts en vue d'une plus grande coopération, responsabilité et transparence dans ce domaine, à développer les partages d'informations sur les transferts d'armes, à s'abstenir dans toute la mesure du possible d'effectuer des transferts à destination de régions de conflit et à ne pas vendre d'armes ni de biens ou de technologies à double usage à des utilisateurs finaux irresponsables ou pour des utilisations finales irresponsables. Ils ont également convenu de prévenir et de combattre le trafic illicite d'armes dans la région par des mesures concrètes et de respecter les normes internationales et les décisions applicables.

Les participants ont également approuvé en principe le texte d'une déclaration sur l'harmonisation des certificats d'utilisation finale/utilisateur final dans laquelle ils se déclarent prêts à s'inspirer des meilleures dispositions et pratiques existantes à cet égard. Ils ont convenu que le nombre d'organismes et de responsables autorisés à délivrer et à signer ces certificats devrait être le plus faible possible, et que leurs noms devraient être communiqués aux autres gouvernements sur demande.

Il était entendu que les participants avaient approuvé les deux documents sous réserve d'en informer leur gouvernement respectif et que, le cas échéant, les États notifieraient officiellement le plus tôt possible, et au plus tard le 17 janvier 2000, leur accord à la Bulgarie en sa qualité de Président de la Conférence.

Les délégations albanaise, bulgare, hongroise, polonaise, slovaque, turque et des États-Unis ont déclaré pendant la Conférence adopter la Déclaration sur les transferts responsables d'armes.

Plusieurs mesures éventuelles de suivi ont également été examinées. Ainsi, il a été proposé d'organiser en janvier 2000, peut-être à Vienne, une nouvelle réunion afin d'échanger des informations sur l'application des deux documents susmentionnés. Des idées concernant d'autres mesures de suivi à mettre en oeuvre en 2000 ainsi que l'adhésion d'autres États et organisations aux objectifs énoncés dans les deux documents ont été proposés.

Les participants se sont déclarés favorables à l'idée d'inviter tous les États et organisations concernés par le Pacte de stabilité à adhérer à la Déclaration sur les transferts responsables d'armes et à la Déclaration sur l'harmonisation des certificats d'utilisateur final/utilisation finale.

Conformément aux conclusions adoptées à l'issue de la réunion d'Oslo du Groupe de travail 3 du Pacte de stabilité tenue les 13 et 14 octobre 1999, la Bulgarie fera rapport sur les résultats de la Conférence lors de la prochaine réunion du Groupe de travail qui se tiendra à Sarajevo en février 2000.

* * *

Déclaration commune sur les transferts responsables d'armes

Sofia, 15 décembre 1999

En vue de contribuer à la réalisation des objectifs du Pacte de stabilité pour l'Europe du Sud-Est, les pays participant à la Conférence sur les contrôles à l'exportation organisée à Sofia les 14 et 15 décembre 1999 intensifieront leurs efforts en vue de promouvoir une plus grande coopération, responsabilité et transparence en ce qui concerne leur politique respective en matière de contrôle des exportations d'armes.

Tout en réaffirmant que la vente d'armes constitue un aspect légitime du commerce international, ils ont l'objectif commun de prévenir et de combattre le trafic illicite d'armes, en particulier d'armes légères, notamment en adoptant des mesures concrètes au niveau de la région. Ils reconnaissent la nécessité d'établir une distinction entre les transferts d'armes qui contribuent légitimement à la défense et à la sécurité nationales et les transferts qui aggravent l'instabilité, la tension, la violence et les pertes en vies humaines dans les régions de conflit ou qui peuvent permettre à des destinataires irresponsables de constituer plus facilement des arsenaux.

Ils réaffirment leur engagement à respecter les normes et décisions pertinentes de l'Organisation des Nations Unies, de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe, de l'Union européenne et d'autres organisations et institutions internationales, selon qu'il convient, et d'incorporer ces normes et décisions, si cela est nécessaire et approprié, à leur législation et pratique nationales.

Prenant note du souhait de certains États participant à la Conférence de devenir membres de l'Arrangement de Wassenaar, ils reconnaissent que celui-ci, de même que d'autres mécanismes internationaux de non-prolifération, contribue de façon importante à améliorer l'efficacité des contrôles à l'exportation.

Pour atteindre ces objectifs, ils se déclarent prêts à développer les échanges d'informations sur les transferts d'armes, à s'abstenir dans toute la mesure du possible de transférer des armes vers des zones de conflit et à ne pas vendre d'armes ni de biens ou de technologies à double usage à des utilisateurs finaux irresponsables ou pour des utilisations finales irresponsables.

La Grèce a appuyé sans réserve cette déclaration.

Le représentant du Coordonnateur spécial du Pacte de stabilité pour l'Europe du Sud-Est ainsi que le représentant du Président en exercice de l'OSCE ont déclaré appuyer sans réserve la présente Déclaration.

Les participants à la Conférence de Sofia invitent tous les États et organisations concernés par le Pacte de stabilité à adhérer à la présente Déclaration.

* * *

Déclaration sur l'harmonisation des certificats d'utilisateur final/utilisation finale

Sofia, 15 décembre 1999

Afin de contribuer aux efforts destinés à renforcer la stabilité et la coopération régionales et à accroître l'efficacité de politiques nationales responsables en matière de contrôle des exportations, les pays participant à la Conférence sur les contrôles à l'exportation organisée à Sofia les 14 et 15 décembre 1999 se déclarent prêts à mettre au point pour les articles soumis à des contrôles à l'exportation des certificats harmonisés d'utilisation finale/utilisateur final conformes aux meilleures pratiques existantes.

Ils reconnaissent que des certificats d'utilisation finale/utilisateur final conformes aux meilleures dispositions et pratiques existantes contribueront à limiter les risques de transferts illégaux.

Ils estiment qu'au minimum, les certificats d'utilisation finale/utilisateur final doivent préciser le nom et l'adresse de l'utilisateur final étranger; l'utilisation finale le cas échéant; le pays de destination finale; les caractéristiques des articles exportés et leur quantité; les destinataires et acheteurs intermédiaires et le visa de l'organisme compétent.

Ils insistent sur la nécessité de limiter au maximum le nombre d'organismes et de responsables publics autorisés à délivrer et à signer les certificats d'utilisation finale/utilisateur final.

Les noms des organismes et fonctionnaires autorisés à délivrer les certificats sont transmis sur demande aux autres gouvernements afin de leur permettre de contrôler plus facilement les certificats.

La Grèce a fait part de son appui sans réserve en faveur de la présente Déclaration.

Le représentant du Coordonnateur spécial du Pacte de stabilité pour l'Europe du Sud-Est ainsi que le représentant du Président en exercice de l'OSCE ont fait part de leur appui sans réserve pour la présente Déclaration.

Les participants à la Conférence de Sofia invitent tous les États et organisations participant au Pacte de stabilité à approuver la présente Déclaration.

* * *

Séminaire du Pacte de stabilité sur le ramassage et la destruction des armes légères

Sofia, 17-19 octobre 2000

Conclusions

Un séminaire sur le ramassage et la destruction des armes légères, plus particulièrement en Europe du Sud-Est, a été organisé dans le cadre du Pacte de stabilité à Sofia du 17 au 19 octobre 2000 à l'initiative des Gouvernements bulgare et cana-

dien qui ont accueilli le séminaire et en ont assuré la coprésidence. Lors de la session d'ouverture M. Vassily Takev, Vice-Ministre bulgare des affaires étrangères, M. Velizar Shalamanov, Vice-Ministre bulgare de la défense et M. Raphael Girard, Ambassadeur du Canada en Bulgarie, ont souligné l'importance de la question pour la sécurité et la stabilité régionales.

Le séminaire a rassemblé des représentants et des experts de plus de 30 pays et organisations participant au Pacte de stabilité pour l'Europe du Sud-Est. Les participants ont noté, en s'en félicitant, que pour la première fois un représentant de la République fédérale de Yougoslavie participait à une réunion organisée dans le cadre du Pacte de stabilité.

Au cours des trois jours qu'a duré le séminaire, les participants ont examiné toute une gamme de questions de fond en rapport avec la prévention de l'accumulation excessive et déstabilisatrice d'armes légères, et en particulier le ramassage et la destruction de ces armes. Ils ont examiné divers cas ainsi que des programmes exécutés par les pays de la région avec l'aide d'organisations internationales et de pays donateurs, et présenté ce qui se faisait dans leurs pays respectifs, en insistant sur la nécessité d'approches différenciées en fonction des situations et des besoins.

En particulier, les participants se sont intéressés aux divers aspects de la destruction des armes légères et aux moyens nécessaires pour que ces activités à la fois efficaces et rentables par rapport à leur coût, en s'appuyant pour ce faire sur une communication très détaillée de M. David DeClerq (Canada). Ils ont examiné différentes méthodes de destruction possibles ainsi que les divers facteurs qui interviennent dans le processus de destruction, aussi bien du point de vue des donateurs que des États concernés. Certains participants ont tout particulièrement insisté sur l'importance de la destruction des munitions.

Tous les participants ont fait observer qu'il fallait prendre des mesures concrètes pour détruire les armes légères. À l'invitation du Ministre bulgare de la défense, ils se sont rendus, le 18 octobre, au centre de destruction industrielle « TEREM » dans la ville de Veliko Tarnovo où ils ont pu assister à une démonstration pratique des techniques et des méthodes utilisées pour détruire différents types d'armes légères. Ils ont ainsi pu observer sur quoi déboucheraient les discussions qu'ils avaient eues le jour précédent. Ils ont favorablement jugé la capacité de la Bulgarie en matière de destruction d'armes excédentaires.

Les participants ont examiné les projets de ramassage d'armes dans les pays d'Europe du Sud-Est et les enseignements tirés de programmes similaires dans d'autres pays et régions, en particulier le projet « armes contre développement » exécuté par le Programme des Nations Unies pour le développement en Albanie, les opérations menées par l'ONU en faveur de la paix en Amérique latine ainsi que les opérations de l'OSCE sur le terrain après un conflit dans plusieurs pays.

Un membre de l'équipe d'experts États-Unis/Norvège a présenté certains des premiers résultats des missions d'évaluation effectuées en Albanie, en ex-République yougoslave de Macédoine et en Bulgarie. L'initiative des États-Unis et de la Norvège visant à fournir aux pays de la région une assistance adaptée aux besoins a été accueillie avec satisfaction.

Le séminaire s'est terminé par une discussion de groupe sur « qui fait quoi dans le domaine des armes légères » au cours de laquelle les points de vue de

l'ONU, de l'OSCE, du partenariat euroatlantique de l'OTAN, de l'Arrangement de Wassenaar et du Pacte de stabilité ont été présentés. Mme Peggy Mason a utilement contribué au débat au nom du Groupe d'experts gouvernementaux des Nations Unies chargé d'aider le Secrétaire général à préparer la Conférence des Nations Unies sur le commerce illicite des armes légères sous tous ses aspects qui doit se tenir en 2001 et qui a tenu une réunion informelle à Sofia parallèlement au séminaire. Le débat a confirmé les conclusions auxquelles étaient parvenues de précédentes réunions à savoir qu'il fallait assurer la complémentarité des efforts faits par tous les organismes internationaux compétents aux niveaux mondial et régional si l'on voulait trouver une solution au difficile problème posé par la trop grande facilité avec laquelle il était possible de se procurer des armes légères et la prolifération de ces armes. À cet égard, les participants ont estimé que les débats qu'ils avaient eus ainsi que la démonstration à laquelle ils avaient assisté contribueraient au développement des échanges d'informations et des contacts dans ce domaine qui fait l'objet d'une attention de plus en plus grande de la part de la communauté internationale.

De nombreuses idées et recommandations ont été avancées pendant le séminaire mais, de l'avis des coprésidents, il convient tout particulièrement de mentionner celles qui suivent :

- Les mandats des opérations en faveur de la paix devraient prévoir explicitement le ramassage et la destruction rapides des armes légères;
- Les accords de paix devraient, quand cela est approprié, prévoir des mesures de microdésarmement;
- Il faudrait, chaque fois que possible, employer des méthodes de destruction ne portant pas atteinte à l'environnement, même si aucune méthode d'un coût raisonnable ne peut être considérée comme étant sûre à 100 % de ce point de vue;
- Les États devraient appuyer l'action menée par le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies en vue de la préparation d'un manuel sur les techniques de destruction ne portant pas atteinte à l'environnement;
- La destruction ne pose pas de problèmes techniques particuliers et n'est pas nécessairement coûteuse. Il existe de nombreux procédés efficaces et peu onéreux que l'on peut utiliser en fonction de la situation. La destruction d'armes légères peut avoir des retombées favorables relativement importantes;
- L'élimination des munitions et explosifs peut être plus coûteuse et plus compliquée;
- L'expérience et les compétences acquises à l'occasion de l'application du Traité sur les forces armées conventionnelles en Europe pourraient être mises à profit en vue de l'élaboration de projets de destruction des armes légères;
- Il faudrait définir des normes pour la gestion et la destruction des stocks d'armes légères;
- Des équipes techniques d'évaluation pourraient être mises à la disposition des États sur leur demande afin de les aider à définir leurs besoins en matière de gestion, de sécurité et de destruction des stocks d'armes légères;
- L'OSCE et/ou l'ONU pourraient mettre à disposition une installation régionale ou mobile de destruction des armes légères financées par les États Membres;

- Il importe d'organiser des campagnes de sensibilisation du public pour faire en sorte que celui-ci participe pleinement aux programmes de ramassage des armes légères;
- Les efforts entrepris au niveau international devraient être complétés par des initiatives aux niveaux national et local;
- Les États devraient être encouragés à appliquer les programmes existants concernant les armes légères;
- La volonté politique est indispensable à la mise en oeuvre des projets en rapport avec les armes légères. Les hauts responsables politiques devraient être véritablement déterminés à entreprendre un projet de ramassage et de destruction au niveau national;
- Il importe, pour assurer le succès de tout effort de ramassage ou de destruction, d'établir une coordination avec les autorités nationales et avec d'autres organisations du pays s'intéressant aux questions en rapport avec les armes légères;
- Les besoins du pays bénéficiaire et les capacités du pays donateur devraient être étroitement coordonnés;
- Il faudrait définir des critères types pour évaluer la valeur ajoutée d'un projet et ses chances de réussite;
- Il faudrait assurer la coordination et la synergie des efforts entrepris aux niveaux national, régional et international, reconnaître les complémentarités qui existent entre ces divers efforts et les développer;
- Il faudrait répertorier et partager plus systématiquement les meilleures pratiques de ramassage/destruction d'armes légères de façon à ce que les enseignements tirés et les connaissances acquises ne soient pas perdus;
- Le mandat des futures missions de l'OSCE pourrait prévoir la fourniture d'une assistance et de conseils techniques aux États pour la mise en oeuvre de programmes de ramassage/destruction d'armes légères;
- La communauté internationale devrait voir au-delà de la Conférence des Nations Unies sur le commerce illicite des armes légères sous tous ses aspects étant donné que cette conférence marque simplement le début d'un processus;
- Il est désormais temps d'étudier comment appliquer les recommandations concernant les destructions d'armes.

Les coprésidents remercient les participants de leurs contributions et des idées qu'ils ont avancées à l'occasion du séminaire. Il faut espérer que nombre de ces idées seront reprises dans les débats consacrés par d'autres instances à la question des armes légères.

* * *

Conclusions du Président, l'Ambassadeur Kim Traavik

Troisième réunion du Groupe de travail sur les questions de sécurité

Sofia, 4-5 octobre 2000

Armes légères

Les participants se sont félicités de l'engagement pris par l'Albanie de détruire environ 130 000 armes légères en partenariat avec les États-Unis, la Norvège et l'Allemagne. La Norvège et l'Allemagne se sont engagées à contribuer au projet, qui découle de la mission d'évaluation technique entreprise par les États-Unis et la Norvège.

Les participants se sont déclarés très favorables aux visites imminentes de missions d'évaluation conjointes États-Unis/Norvège en ex-République yougoslave de Macédoine et en Bulgarie. Ces missions devraient déboucher sur des résultats tangibles.

Les délégations ont envisagé la possibilité de créer un mécanisme informel ad hoc pour l'échange d'informations sur les activités en rapport avec les armes légères. Le Sous-Groupe réexaminera cette idée ultérieurement, lorsqu'elle aura fait l'objet d'un examen plus approfondi.